

# ÉLÈVES DE LA 2<sup>ème</sup> À LA 7<sup>ème</sup> ANNÉE

## INFORMATIONS AUX PARENTS

Le présent document et ceux qui seront distribués dans le courant de l'année, ainsi que les feuilles d'informations expédiées par courrier représentent beaucoup de lecture et de notions à assimiler. Nous insistons cependant afin que les parents lisent attentivement ces documents avec leurs enfants. Il en va de même pour les extraits des points importants et significatifs des règlements d'ordre intérieur et des études qui sont repris au début de l'agenda scolaire ou sur le site de l'école. Vous aurez peut-être le sentiment que certaines dispositions réglementaires qui figurent dans les documents sont en contradiction avec notre projet éducatif. Nous voudrions cependant vous convaincre qu'elles sont inspirées par des préoccupations qui nous semblent légitimes :

- Assurer la sécurité ;
- Faire respecter l'environnement et le travail du personnel de service ;
- Déterminer des limites nécessaires à une scolarité et à une coexistence harmonieuse au sein d'une communauté de près de 1 300 personnes.

### DES EXEMPLES ?

- La rentrée tardive d'un motif (ou l'oubli) à la suite d'une absence, complique la tâche de l'éducateur responsable et peut entraîner des répercussions fâcheuses pour l'Athénée comme pour l'élève distrait, lors des contrôles auxquels nous sommes soumis.
- La tenue vestimentaire laissée à la seule appréciation des élèves risque de déboucher sur des fantaisies excessives qui – soyons clairs- nuisent à l'image et à la réputation de l'école.
- La détention dans l'école d'objets sans rapport avec les cours tels que : skateboard, iPod, bijoux, argent, ... peut être la source de problèmes tels que perte ou vol. L'usage de ces appareils est formellement interdit dans toutes les infrastructures scolaires ainsi que lors des activités extra-muros. **Rappelons (conformément aux annexes du ROI de l'enseignement secondaire de la Commune d'Ixelles point 6) que l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol**

Nous vous demandons donc de respecter les dispositions mentionnées, **dès le début de l'année**. Nous espérons ne pas devoir recourir aux sanctions que nous considérons toujours comme des échecs de notre politique éducative

### **De l'importance de l'agenda scolaire**

Nous insistons auprès des parents pour qu'ils veillent bien à **toujours signer l'agenda scolaire** pour bonne réception des documents et de toute manière **une fois par semaine** (voir aussi les pages « ponctualité et comportement au début de l'agenda » ainsi que les étiquettes de licenciement en fin d'agenda). Il est également très important de consulter régulièrement, et signer, **les répertoires des résultats des contrôles** placés en fin d'agenda scolaire ainsi que de consulter et signer **le carnet d'évaluation** remis en octobre, décembre, mars et juin.

Nous restons ouvertes à toute suggestion visant à améliorer le système en vigueur et qui ne nuirait pas à nos objectifs.

## 1. Organisation de la rentrée

Des informations d'ordre général seront communiquées aux élèves. Les Présidents de Conseil d Classe (professeur délégué par la Direction pour gérer un ensemble de classes) et/ou le professeur assurant la direction de classe communiqueront l'horaire provisoire et remettront des documents d'informations aux élèves.

### 1.1. Calendrier de la rentrée

Lundi 03 septembre	8h00 à 18h00	Bilan de repêchage de la 3 <sup>ème</sup> à la 7 <sup>ème</sup>
Mardi 4 septembre	8h00 8h00 à 18h00	Rentrée des Premières Bilan de repêchage de la 3 <sup>ème</sup> à la 7 <sup>ème</sup>
Mercredi 05 septembre	8h00 à 18h00 12h30 14h00 16h00	Bilan de repêchage de la 5 <sup>ème</sup> à la 7 <sup>ème</sup> Communication des résultats en 3 TR Communication des résultats en 3-4TB Communication des résultats en 3-4CS
Jeudi 06 septembre	8h00 9h00 9h00 9h00 13h30 15h00	Rentrée des 2èmes au préau Hergé Rentrée des 3 TR au préau Hergé Rentrée des 3 et 4TB au préau Janssens Rentrée des 3 et 4 CS au préau Janssens Communication des résultats en 4 TR Communication des résultats des 5,6et 7AAA
Vendredi 07 septembre	13h30 13h30 15h30 15h30	Communication des résultats en 5TR Communication des résultats en 6TR Communication des résultats en 5TQ Communication des résultats en 6TQ
Lundi 10 septembre	8h00 8h50 8h50 9h40 9h40 14h20 14h30 à 16h30	Rentrée des 4TR au préau Hergé Rentrée des 5TR au préau Hergé Rentrée des 5-6-7 AAA au Préau Janssens Rentrée des 6TR au Préau Hergé Rentrée des 5 et 6TQ au Préau Janssens Suspension des cours D2 et D3 Rencontre professeurs/ élèves suite aux résultats des bilans
Mardi 11 septembre	12h30	Suspension des cours au D2 et D3 pour cause de réunion pédagogique
Jeudi 13 septembre	12h30	Fin des cours
Vendredi 14 septembre	18h00 à 19h30	Réunion des parents
Jeudi 27 septembre		Congé « Fête de la Communauté française »
Vendredi 28 septembre		Journée pédagogique. Cours suspendus toute la journée

2C	latine, scientifique
2S	3 <sup>ème</sup> année complémentaire au 1 <sup>er</sup> degré
2D	différenciée
TR	Transition (général en 3-4-5-6 Eco-Math/Humanité Artistique/ Langues Modernes/ Latin Grec/ Latin Sciences Math/ Sciences Math
TB	Travaux de Bureau (enseignement professionnel en 3 et 4)
AAA	Auxiliaire Administratif et Accueil (enseignement professionnel 5-6-7)
CS	Comptabilité et Secrétariat (enseignement technique en 3 et 4)
TQ	Technique de Qualification (5 et 6 en comptabilité « TQC » et en secrétariat « TQB »)

## 1.2. Séance d'accueil des parents le vendredi 14 septembre

Les parents de tous les élèves seront reçus dans les classes par les Directeurs de classe et des professeurs dans les locaux désignés. Les Présidents de Conseil de Classe et les éducateurs seront présents, également.

Il est toujours possible de rencontrer la Direction et les enseignants lors des réunions des parents ou à d'autres moments mais dans ce cas, uniquement **sur rendez-vous**.

## 1.3. Les présidents de conseil de classe

Ces professeurs apportent une collaboration très précieuse à la direction. Leurs différents rôles sont les suivants :

- a) Coordinateur de l'action pédagogique interdisciplinaire de ses collègues et tout particulièrement des Directeurs de classe ;
- b) Gestionnaire et responsable du suivi par rapport aux écarts notoires en matière de discipline et d'assiduité-ponctualité ;
- c) Conseiller des élèves ;
- d) Conseiller de la Direction.

### Classes attribuées aux Présidents de Conseil de Classe

2C,S,D	:M. Mathieu DE WILDE	4à 6TQC/TQB	: Mme Alisson MORREN
3TR,CS	: Mme Amélie DE WAELE	4 à 6 LM	: Mme Michelle GUILLAUME
3-4TB	: Mme Fallone ADAM	4 à 6 LG/EM/HA	: Mme Brigitte MORTIER
5 à 7AAA	: M. Valentin DEJEAN	4 à 6 LSM/SM	: M. Laurent MICHOT

## 1.4. Les Educateurs

Classes	Educateur	N° de téléphone
2C,S,D	M. Dimitri VAN LOO	02 515 75 38
HA (3 <sup>ème</sup> à 6 <sup>ème</sup> )	Mme Déborah FINNE	02 515 75 37
3TR (sauf HA) 3TB	M. Alidor KAZADI	02 515 75 32
3-4 CS 5TQC et TQB 6 TQC et TQB	Mme Noëlle HUBIN	02 515 75 31
4 TR (sauf HA) 4TB 6 AAA	Mme Mélanie CABANETOS	02 515 75 33
5TR 5AAA 7AAA	M. Paul-Henri DOM	02 515 75 30
6TR	M. Patrice BROQUIER	02 515 75 34

## 2. Conseils d'admission

Les élèves devant passer un conseil d'admission en seront informés à la rentrée scolaire. Un rendez-vous leur sera fixé par le Président du Conseil de classe.

## 3. Composition des classes

Les Présidents de Conseil de Classe, les professeurs et les éducateurs répartissent les élèves dans les différents groupes/classes en fonction de critères à la fois pédagogique et technique (équilibre filles/garçons, nombre total d'élèves, ...) et aussi de comportement.

**Une fois le groupe /classe attribué à un élève, nous ne pouvons plus procéder à un changement sans risquer de compromettre toute l'organisation. Il est donc inutile de faire une demande de changement qui de toute façon risque d'être une source de déception ou d'injustice pour d'autres élèves.**

## 4. Frais scolaire

a) Le montant des frais scolaires est de :

- **110 €** pour les élèves de **2<sup>ème</sup>** (25€ pour les photocopies, 40€ pour les activités sportives et 45 € pour les excursions effectuées pendant l'année scolaire)
- **91 €** pour les élèves de **5TR, AAA** (26 € pour l'accrobranche)
- **65 €** pour les élèves des **autres classes**

Le paiement doit être effectué **par virement pour le vendredi 31 août au**

**n° BE63 0910 2127 9708 au nom du receveur communal de la commune d'Ixelles en mentionnant clairement : Frais scolaires – le nom et le prénom de l'élève concerné ainsi que sa classe (1C ou 1D)**

Un décompte détaillé reprenant pour chaque élève l'ensemble des frais réclamés, leurs montants, leurs objets, le caractère obligatoire ou facultatif des montants réclamés vous sera envoyés tous les quatre mois.

- b) **Casiers individuels** : des casiers peuvent être loués aux élèves qui le désirent au prix **de 5€** par année scolaire. Une priorité est accordée aux élèves de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup>.

A partir du lundi 24 septembre pour les élèves de 2<sup>ème</sup> et du lundi 01 octobre pour les élèves des autres classes, les casiers seront loués dans l'ordre des demandes. Les élèves intéressés remettront le talon figurant sur le document « casiers individuels » remis à la rentrée par le Directeur de classe avec la somme de 5€ à Mme Scaut, au secrétariat central durant la récréation de 10h30.

Pour la fermeture du casier, nous vous recommandons l'achat d'un cadenas solide et fiable (éviter le cadenas à code).

Attention, l'école décline toute responsabilité en cas de vol ou d'effraction.

- c) Les documents pour l'obtention d'une **allocation d'études** sont désormais accessibles **uniquement** via le site [www.allocations-etudes.cfwb.be](http://www.allocations-etudes.cfwb.be). **Ces documents doivent être envoyés (par courrier recommandé ou via e-formulaire) au plus tard le 31 octobre.**

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 0800 200 00.

## **5. Pause de midi**

Les élèves de 2 C, S, D **ne sont pas autorisés** à sortir de l'établissement pendant la pause de midi. Sauf avis contraire des parents, les élèves des classes de 3<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> peuvent sortir pendant la pause de midi. Ce privilège peut être supprimé par le Président du Conseil de Classe ou l'éducateur de niveau.

Du jeudi 6 au vendredi 14 septembre, les élèves devront prévoir un lunch pour la pause de midi.

**A partir du lundi 17 septembre, les élèves qui le souhaitent pourront acheter** : Potage avec pain – Pâtes – Paninis – Sandwich avec crudités – Desserts.

Les prix varient entre 1€ et 4€

L'achat des cartes d'une valeur de 10€ se fera le jeudi 13 septembre au secrétariat central de 12h30 à 13h. Par la suite, les cartes pourront être achetées au secrétariat central les lundis et jeudis de 12h30 à 13h.

## **6. Aux parents des élèves majeurs**

Madame, Monsieur

Votre enfant est majeur ou le deviendra dans le courant de l'année scolaire. Dès ce moment, il est pleinement responsable de ses actes. De sa scolarité aussi.

La loi l'autorise à signer lui-même tous ses documents scolaires et nous respectons cette loi : nous n'avons pas la compétence de la juger ni de la contester.

Nous avons adressé un commentaire «écrit à votre enfant sur ses droits et obligations vis-à-vis de l'Athénée ».

Nous considérons néanmoins que l'intérêt porté par les parents aux études de leur enfant même si celui-ci est majeur, est un garant de la réussite de celles-ci.

Aussi nous vous invitons à consulter TOUS les documents de l'Athénée susceptibles de vous apporter des informations sur l'école et la scolarité de l'élève (agenda scolaire, carnet d'évaluation, répertoire des résultats, les divers règlements d'intérieur, notes distribuées et l'A.C.J. Info), et à vous entretenir avec les professeurs lors des rencontres organisées ou encore si cela s'avère nécessaire, en dehors de celles-ci.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'agenda scolaire vous informera de ses retards et absences et des éventuels problèmes de comportement.

En outre, une copie de toute mise en garde sérieuse adressée à votre enfant concernant ses études vous sera envoyée – décision d'un Conseil de discipline, absences non motivées, risque de perdre la qualité d'élève régulier.

Nous ne vous demandons ni ne vous conseillons de vous substituer à lui (ou à elle) dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, mais bien d'accomplir une mission « d'accompagnement et de soutien ».

**Toute réinscription d'un élève majeur doit être précédée d'une entrevue avec la Préfète. Un document d'engagement prévu par la législation sera cosigné par l'élève et la direction.**

## **7. C.D.I.**

Les élèves qui le souhaitent peuvent rester étudier au CDI tous les jours jusqu'à 16h30 et le mercredi jusqu'à 15h. Il ne s'agit pas d'une école des devoirs.

Un cachet dans l'agenda scolaire attestera de la présence de l'élève

## **8. Alter Egaux**

Depuis cinq ans, l'association Alter Egaux propose des ateliers pédagogiques à l'intention des jeunes depuis la 6ème primaire jusqu'à la troisième secondaire. Cette association est subventionnée par la Cocof et a reçu le soutien de l'Instruction publique d'Ixelles.

Des ateliers de remédiation et de soutien en français, néerlandais, mathématiques, sciences, histoire et géographie sont organisés du lundi au jeudi après les cours.

Dans un premier temps, leur objectif est de remettre les jeunes à niveau en comblant les lacunes profondes qui découragent et démotivent les élèves. Les savoirs et savoir-faire sont réexpliqués de façon originale. Ensuite, des activités sont proposées pour aider les jeunes à acquérir une méthode de travail personnelle qui les conduira à l'autonomie.

L'association Alter Egaux propose également des activités artistiques et/ou culturelles le mercredi après-midi : visites culturelles, activités sportives et animations visant à la formation de citoyens solidaires respectueux des autres, tolérants.

Toutes ces activités pédagogiques et récréatives sont entièrement gratuites et s'adressent à tous les enfants, entre 11 et 15 ans, vivant ou étant scolarisés à Ixelles. Le nombre de places est limité et l'inscription obligatoire.

Les ateliers se tiennent dans les locaux de l'ACJ du lundi au jeudi de 15h30 à 16h45 et le mercredi de 13h30 à 15h00.

Pour tout renseignement, question ou inscription, veuillez prendre contact avec l'équipe de coordination au 0498 465 726 ou directement avec Mme. MAECK, professeur à l'ACJ.

## **9. Activités Théâtre**

Cette activité n'est pas obligatoire. Elle a pour but de permettre l'initiation à certaines disciplines culturelles ou artistiques et de participer à un spectacle.

Attention : cette activité sera organisée dans la mesure où un nombre suffisant s'inscription est enregistré et/ou si nous disposons d'un moniteur ou d'un animateur

Horaire, lieu, inscriptions et participation aux frais : voir note en début d'année et renseignements affichés dans le couloir de l'entrée

Durant ces activités, les élèves sont couverts par l'assurance scolaire

**D'autres activités seront aussi proposées par des enseignants durant la pause de midi ou après les cours : les informations suivront.**

## **10. Centre pour la promotion de la sante à l'école (CPE)**

Monsieur Cuypers, infirmier scolaire du centre de Santé collabore étroitement avec nous. Il passe régulièrement à l'Athénée et intervient à la demande.

Le CPSE participe à la vie scolaire de l'athénée en assurant une présence lors des soirées d'informations, conseil de participation,...

Sachez néanmoins qu'au cas où un élève serait victime d'un accident, il sera fait appel au service d'urgence 112. Les parents en seront avisés dans les meilleurs délais.

Dans le cas de symptôme de maladie (forte fièvre, par exemple), un éducateur demandera aux parents de venir rechercher leur enfant. S'ils ne sont pas disponibles, ils feront appel au service d'urgence 112.

Il est donc impératif que l'A.C.J. possède les coordonnées actualisées et les divers numéros de téléphone auxquels on peut joindre ou atteindre un responsable de l'enfant. Dès lors, n'oubliez pas de communiquer en temps utile aux éducateurs de votre enfant, tout changement d'adresse et/ou de téléphone

Coordonnées du Centre de santé : voir étiquettes dans l'agenda scolaire

## **11. Centre psycho-médico-social (CPMS)**

Une permanence du CPMS où les élèves peuvent se présenter sans rendez-vous se tiendra à l'Athénée tous les jeudis de 12h30 à 13h30 au local D106, à partir du jeudi 20 septembre.

Le CPMS, que pouvez-vous en attendre ?

- L'équipe PMS à l' A.C.J. est constituée de Mmes Salengros et Ghaye , psychologues, Mmes Bodenghien et Vanderpas assistantes sociales et Mme Maus de Rolley infirmière
- L'équipe centre son action sur le suivi des élèves du premier degré et sur l'information concernant les orientations d'études au terme de la 2ème, 4ème et 6ème ou 7ème.
- Le CPMS participe à la vie scolaire de l'Athénée (conseils de classe, réunions de parents, soirée d'information, Conseil de Participation, ...)
- Le CPMS, situé 6 rue de la Crèche, est également accessible tous les jours ouvrables de 8h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Vous pouvez aussi prendre contact par téléphone au 02.515.70.99 ou 02.515 79. 51

## **12. Ouverture et fermeture des portes de l'école**

L'école ouvre ses portes chaque jour à partir de 7h30.

L'école ferme ses portes les lundi, mardi et jeudi à 17h ; les mercredi et vendredi à 16h.

Veillez être très attentif à cet horaire et prévoyez donc d'aller récupérer vos affaires dans votre casier avant les heures de fermeture de l'établissement.

Plus aucun accès à l'école ne sera possible après ses heures ; excepté bien sûr lors de réunions prévues en fin de journée.

## **13. Calendrier**

<b>Congé de détente d'automne :</b>	du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 02 novembre 2018
<b>Vacances d'hiver :</b>	du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 04 janvier 2019
<b>Congé de détente du carnaval :</b>	du lundi 04 mars 2019 au vendredi 08 mars 2019
<b>Vacances de printemps :</b>	du lundi 08 avril 2019 au lundi 22 avril 2019

Le jeudi 27 septembre 2018 :	Fête de la Communauté française
Le mercredi 1er mai 2019 :	Fête du travail
Le jeudi 30 mai 2019 :	Ascension
Le lundi 10 juin 2019 :	Pentecôte

**Les dates de congé sont fournies afin de permettre à chaque famille de s'organiser et d'éviter toute absence des élèves juste avant ou après les périodes définies ci-dessus**

**Bonne fin de vacances et à bientôt**

Marie-Aline DATH  
Préfète

Dominique LEYBAERT  
Proviseure